

## **Carmelia, Fille De Francisco Cassar: Femme d'affaires Franco-Maltese Citoyenne Europeenne de Monastir [II]**

Mourad Regaya\*

*Département d'histoire, Faculté des Lettres de Sousse, Tunisie*

### **Abstract**

*This study introduces a business woman named Carmélia Cassar, an Anglo-Maltese subject who became a European citizen after her marriage to the French vice-consul in Monastir – Napoléon Souzouni – at the end of the nineteenth century. Carmelia came to be involved in the economic dynamics of the sea-port town and of eight other entities of Monastir. To do this she employed credits issued in specie and retrieved in kind – more precisely in olive oil –, and with "out of season" anticipation through an original speculative mechanism known as "Slam". Carmelia Cassar did not deal directly with notaries and debtors but she was represented by an army agent from Bembla commissioned for the issuing of notarial consignment and mainly for the collection (or 'recovery') of debts. This research paper may be considered as an original case study illustrating the abilities of migrant business women – settled in the sea-port town of Monastir – to become part of, integrate, and get involved in the economic and social activities of their host society.*

**D**ans l'article précédent, réservé à la partition du patrimoine de feu Francisco Cassar, homme d'affaire anglo-maltais de Monastir, nous avons recensé cette femme : Carmélia, fille de Francisco, comme étant l'une des bénéficiaires du patrimoine familial en question. Carmélia Cassar, avant de figurer parmi les bénéficiaires de ce patrimoine, a aussi été une femme d'affaire de premier plan dans la ville port de Monastir durant la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle.<sup>1</sup> Carmélia était, selon cet acte de partage successoral, la septième bénéficiaire. Sa quote part comportait vingt éléments. Identifiée comme étant la femme de Napoléon Souzouni,<sup>2</sup> vice consul de France, elle était représentée lors de ce partage par un agent lui-même appartenant au corps consulaire, à savoir Paolo Nino, vice consul d'Italie dans la même ville de Monastir.<sup>3</sup>

### **I : Carmélia, femme d'affaire européenne de Monastir**

Appartenant avant son mariage à un clan familial anglo-maltais de moyenne importance qui est le clan 'Cassar' représenté par les deux frères Francisco et Angelo, fils de Paolo Cassar, recensés parmi les spéculateurs et les propriétaires de la ville de Monastir et de ses dépendances urbaines, villageoises et rurales de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, son mariage à une notabilité consulaire Française, à savoir Napoléon Souzouni, vice-consul de France à Monastir, ne l'obligea pas, pour autant, à opérer et à travailler sous la houlette ou sous l'enseigne d'une des deux parties anglo-maltese ou française. Elle fut indépendante, opérait pour son propre compte quoiqu'on remarque que les notaires ou clercs charaiques se devaient d'indiquer son identité complète à savoir : Carmélia fille de *Chokkou* [Cikku]

---

\*Enseignant-Chercheur retraité, Département d'histoire de la Faculté des Lettres de Sousse, Tunisie.

<sup>1</sup> Mourad Regaya, 'Une forme d'acculturation de la communauté maltese de Monastir : la consignation charaique du partage successoral du Maltais naturalisé anglais, Francisco Cassar,' *Journal of Maltese History*, vol.3, n°2, 2013, 36 -83.

<sup>2</sup> 'Tableau nominatif des vice-consuls de Monastir' : *Annexe I*.

<sup>3</sup> Regaya, 'Une forme d'acculturation,' *Annexe VII*,. 55-57.

*Cassar*, femme de Napoléon Souzouni, vice-consul de France à Monastir. Elle se désignait parfois aussi comme étant tout simplement 'la dame chrétienne'.

Cette femme d'affaire célibataire d'abord, identifiée comme étant la fille du mercanti Francisco Cassar, puis rattachée à son mari Napoléon Souzouni, vice-consul de France, était spécialisée dans la spéculation oléicole dont les deux fondements essentiels étaient l'olivier, principale richesse agricole du Sahel Tunisien, et son produit fini à savoir l'huile d'olive produit par deux différents types de pressoirs : les huileries à eau qui étaient en voie de disparition ; les moulins les plus utilisés, les huileries 'Saltani' qui se composaient d'une 'meule roulant sur un axe horizontal, fixé à un arbre de course, mis en mouvement par un manège'.<sup>4</sup> L'arbre fruitier était généralement, et à travers son titre de propriété global ou partiel en cas de co-propriété, sauf exception (maisonnette, bijoux, parures de femmes, garantie morale), le gage demandé et obtenu des débiteurs en contrepartie des micro-crédits en numéraire et son produit ou fruit acheté hors saison, et par anticipation à travers la pratique du 'Slam'.

Mais quels étaient donc les mécanismes de cette spéculation oléicole cherchant à travers ces micro-crédits pécuniaires, et en l'absence d'institutions bancaires, à exploiter les fluctuations du marché de l'huile durant cette période connue comme étant le 'cycle de l'huile,' cette denrée précieuse consommable, transformable et exportable à travers le port de la ville de Monastir ?<sup>5</sup>

## **II : Volets du contrat de 'Slam' ou vente d'huile par anticipation**

Les contrats notariés passés entre la créancière qui est, dans notre cas, Carmélia, dame chrétienne, fille de Francisco Cassar, puis épouse de Napoléon Souzouni, vice-consul de Monastir sont relevés à travers le registre non numéroté, assigné aux deux notaires Achour Boughammoura, originaire du village de Kheniss et Salah Khiri, originaire de Menzel Khir couvrant la période allant du début du mois de Mouharram de l'année 1291 de l'hégire (Février, 1874) au début du mois de Chawwal de l'année 1295 de l'hégire (Septembre 1878). Les contrats étudiés pour cet article sont au nombre de quarante pour une période allant du 26 aout 1876 au 18 octobre 1877. Il faudrait quand même distinguer entre le dit et le non dit, ou le consigné et le non consigné.

- 1- *Le non-dit et le non consigné* : il s'agit en fait des préparatifs devant le paraphe du contrat de 'Slam' ou vente par anticipation ; c'est-à-dire des préliminaires englobant le contact du courtier ou agent de commerce qui est, dans notre cas, le soldat Mohamed Ben Mhammad Limam Bimbli. Rien ne nous informe sur l'éventualité ou non de l'information de la femme d'affaire Carmélia avant chaque paraphe de contrat notarié ; comparativement aux agents des autres Créanciers juifs et européens de Monastir, à travers le même registre étudié et pour la même période ! Ce registre laisse apparaître un plein pouvoir des courtiers, ou agents de commerce ; véritables ordonnateurs et recouvreurs des micro ou macro crédits aussi bien sous forme de ventes par anticipation 'Slam' que sous forme de ventes d'huiles en gros ou en guise de simples crédits à caractère utilitaire ou spéculatif. Le même non-dit couvre tout aussi la prime ou le pourcentage payé par le mercanti ou la 'mercantie' femme d'affaire Carmélia à son courtier ou son agent en contrepartie de son rôle d'intermédiaire «à pleins pouvoirs». Il couvre également la dispense pour la femme d'affaire de se présenter au cabinet des deux notaires Achour Boughammoura et Salah Khiri certainement choisis par le courtier pour parapher les quarante contrats de « Slam » ou vente par anticipation de quantités d'huile. Vente destinée à subvenir à la demande en numéraire aussi bien à des fins personnelles

<sup>4</sup> Chater Khelifa, *Insurrection et Répression dans la Tunisie du XIX<sup>ème</sup> siècle : la Mehalla de Zarrouk au Sahel (1864)*, (publ. University of Tunis, 1978), 25-26.

<sup>5</sup> Kamel Jerfal, 'Façades maritimes, économie régionale et développement urbain au Maghreb (XVI<sup>ème</sup>-XXI<sup>ème</sup> siècles),' *colloque international tenu à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Casablanca, les 18,19 et 20 décembre 2008* ; Kamel Jerfal, 'De grands acteurs économiques : les négociants européens dans les villes-ports de la côte-est de la Régence de Tunis au XIX<sup>ème</sup> siècle,' *Mawarid, revue de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse*, vol.17, 2012, 121-180.

pour les petits débiteurs, que spéculatives pour les moyens et grands débiteurs repérés, pour certains, au sein et hors de leurs unités comme créanciers sous-traitants ou créanciers 'deuxième main'.

- 2- *Le dit et le paraphé* : les contrats stipulaient à chaque fois l'identité complète des deux parties contractantes, la nature de l'opération, c'est-à-dire le 'Slam' en huile ou vente par anticipation d'huile d'olive 'saltani'<sup>6</sup> quantifiée en métars<sup>7</sup> livrables dans le chef lieu Monastir où résidait la créancière. Les autres articles précisaient le délai de recouvrement, généralement d'une année coïncidant avec la prochaine saison de cueillette, et de pression des huiles et, enfin, la nature des gages ou des hypothèques qu'ils soient matériels (titres de propriété de pieds d'oliviers, de terrains, de vergers, de maisonnettes, de bijoux, de parures de femmes) ou moraux (garantie par un agent, un soldat, un proche parent) ou renvoyés et cumulés à des prêts précédents pour les débiteurs récidivistes ou même absence totale de gage ou d'hypothèque pour certains habitués ou intimes au réseau de la femme d'affaire Carmélia !!

Mais quelle était la philosophie de ces contrats usuraires dominant la majorité des opérations effectuées et consignées par les clercs charaiques dans leurs registres garantissant les droits des créanciers et définissant les devoirs des débiteurs uniques et collectifs couvrant toute la période étudiée s'inscrivant dans le cycle de la spéculation oléicole appelé 'Cycle de l'huile'.

### III : Nécessité et philosophie des contrats usuraires

Le prêt usuraire était pratiquement la seule forme de crédit possible pour les petits paysans. Surtout deux différentes procédures étaient en vigueur :

- 1- La première consiste à acheter d'avance certains produits agricoles (l'huile essentiellement) en versant immédiatement leur valeur fixée à un prix moindre, très inférieur à celui que ces produits peuvent atteindre au moment de la livraison. En garantie de l'opération, le vendeur remet ses titres de propriété ou même des effets personnels (bijoux, parures), parfois une simple garantie morale, cela pour la majorité, pour les habitués, les fidèles du réseau et les intimes. Pour le courtier ou l'agent de commerce du mercanti ou de la femme d'affaire, il n'y aurait pas besoin de gage mais seulement pour les macro-crédits.
- 2- La seconde consiste, au contraire, à vendre une marchandise à terme (trois ou six mois) en doublant le prix que vaut la marchandise au moment de la vente. La marchandise est livrée par le vendeur et l'acheteur la vend pour se procurer le numéraire dont il a tant besoin.

Les parties contractantes, trop sensibles aux bonnes et aux mauvaises récoltes selon le cycle des vaches grasses et des vaches maigres, mais aussi à l'état des cours et des fluctuations des denrées agricoles selon la loi de l'offre et de la demande, parviennent, tant bien que mal, à honorer leurs engagements. Le cas échéant, les débiteurs et les vendeurs seraient acculés à s'endetter plus ou même à autoriser la vente de leurs gages ou hypothèques pour s'acquitter de leurs créances. Certains, n'arrivant pas à payer, se trouvent emprisonnés et ne seront libérés qu'après intervention de leurs proches parents ou associés, se portant garants-liquidateurs des créances auprès des mercantis-spéculateurs. Une bonne partie du patrimoine passé en succession par le père de la femme d'affaire Carmélia, c'est-à-dire Francisco dit 'Chokkou' Cassar en propriété ultime, totale ou partielle, lui est

---

<sup>6</sup> Huilerie Saltani : pressoir d'huile à piston : voir *Annexe 3*.

<sup>7</sup> Un métar d'huile équivaut en moyenne à 24 litres, cette mesure de capacité avait une valeur variable d'une unité à une autre au sein d'une même circonscription administrative : le caïdat de Monastir dans notre cas sans pour autant préciser l'importance de cette variation visant semble-t-il à prendre en considération les frais de transport entre les différentes entités et le chef-lieu du caïdat : la ville-port de Monastir.

parvenue à travers la vente des biens hypothéqués d'un bon nombre de ses débiteurs dont certains restent quand même ses associés ou les usufruitiers de leurs anciennes possessions.<sup>8</sup>

#### **IV : Dynamique Spéculative de la femme d'affaire européenne de Monastir: Carmélia Cassar, épouse du vice-consul de France-Napoléon Souzouni**

Les vingt sept contrats de 'Slam' ou ventes d'huile d'olive par anticipation, consignés dans le registre de deux notaires Achour Boughammoura et Salah Khairi au nom de la femme d'affaire à travers son courtier ou agent de commerce mandaté à savoir 'le soldat Mohamed Ben Mhammad Limam Bimbli' ont profités à quarante et un débiteurs originaires de huit entités administratives relevant du caïdat de Monastir qui sont : Bembla (12), Monastir (5), Mnara (3), Kheniss (2), Bennane (2), Sayada (1), Lamta (1), Menzel Harb (1)<sup>9</sup>. Ces contrats dont l'assiette variait durant la période allant du 26 aout 1876 au 17 octobre 1877 d'un demi-métar à cent méters totalisaient ensemble 383 méters soit 9192 litres.

- 1- Rôle du courtier-soldat : ce courtier est originaire de Bembla, principale unité profitant des contrats de 'Slam' avec treize contrats et dix huit débiteurs totalisant 50.75 méters. Le courtier a profité, lui aussi, au même titre que ses concitoyens, de ces micro-crédits de vente par anticipation à hauteur de deux méters à la date du 17 octobre 1877. Le prix à l'achat est considéré comme prix moyen, il était seulement de 12.5 ryals ou piastres.<sup>10</sup> Le courtier ou l'agent de commerce en question jouait un double rôle : le premier était celui de veiller à la consignation des contrats passés entre la femme d'affaire Carmélia fille Cassar, puis épouse Souzouni, et les quarante et un débiteurs garantissant ses intérêts selon les paramètres négociés ; le second était celui de porter garant moral en l'absence de garanties matérielles pour un certain nombre de clients essentiellement ses concitoyens, originaires de Bembla, ainsi que pour deux débiteurs originaires de Kheniss. Se portant garant moral pour cinq des débiteurs, il ne se porta pas garant pour lui-même car il fut obligé pour un crédit de deux méters au prix de 12.5 ryals, soit 25 ryals, de donner comme gage une parure artisanale traditionnelle de femme où cohabitent or, argent et corail dont la valeur ne fut pas précisée<sup>11</sup>. Cela pose la nature des avantages qu'obtenait le courtier-soldat en compensation des vingt sept contrats de vente par anticipation 'Slam' d'huile d'olive passés avec les quarante et un débiteurs répartis sur huit unités relevant de la circonscription 'caïdat' de Monastir, et surtout la nature de sa garantie pour le recouvrement des créances au profit de la dame d'affaire Carmélia Cassar, épouse du Vice-Consul de France de Monastir.
- 2- Indice des prix des contrats de vente d'huile d'olive par anticipation 'Slam': les vingt sept contrats consignés entre le 26 aout 1876 et le 17 octobre 1877 nous permettent de déceler la variabilité des prix à l'achat par anticipation 'Slam' laissant apparaître, mais pas toujours, un prix minimum, un prix moyen et, enfin, un prix maximum pour le même méter d'huile 'Saltani'. Ces prix se répartissent comme suit :

Unité de Capacité (Méter huile Saltani)	Prix Minimum (Ryals/Piastres)	Prix Moyen (Ryals/Piastres)	Prix Maximum (Ryals/Piastres)
--------------------------------------------	----------------------------------	--------------------------------	----------------------------------

<sup>8</sup> Regaya, 'Une forme d'acculturation,' 36-83.

<sup>9</sup> Consulter Carte entités administratives du caïdat de Monastir, *Annexe 2*.

<sup>10</sup> Le Ryal ou piastre, Le rial tunisien (ريال تونسي), ou piastre tunisienne, est une ancienne monnaie de la Tunisie, utilisée jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1891, date à laquelle elle est remplacée par le franc tunisien. Selon le décret beylical du 23 octobre 1855, un rial vaut 2,7873 grammes d'argent et 0,1755 grammes d'or. Il vaut, lors de son abolition, 0,6 franc tunisien. La monnaie d'or est représentée par le sultani (sequin ou mahboub), pesant 3,5 grammes environ, qui est frappé à Constantinople. Toutes les monnaies sont frappées au Bardo. Le premier billet de banque tunisien est émis en 1847 et vaut cinquante rials.

<sup>11</sup> Archives du Tribunal de première instance de Monastir, registre non numéroté, feu notaires Achour Boughammoura et Salah Khiri, 99.

½ métar	-	-	19
métar(-1/4)	12	-	-
un métar	13	-	19-20
un métar(+1/2)	-	17	19
un métar(+3/4)	-	-	20
deux méters	12.5	-	20
trois méters	13.75	-	19
trois méters(+10çaa)	12.5	-	-
trois méters(+1/2)	-	-	19
quatre méters	13.5	-	23
quatre méters(+1/2)	-	15.5	-
cinq méters	-	-	19
six méters	-	-	23
six méters(+1/2)	-	-	19
sept méters	14	-	-
huit méters	13.5	-	-
dix méters	13.5	-	-
seize méters	-	-	23
vingt cinq méters	-	-	19
trente cinq méters	11	-	-
quatre vingt dix méters	13	-	-
cent méters	-	15	-

On pourrait ici se demander quels étaient les véritables critères et paramètres de cette variabilité de l'indice des prix des micro et macro-crédits de vente d'huile d'olive par anticipation 'Slam' ordonnés par la femme d'affaire Carmélia Cassar, épouse Napoléon Souzouni, Vice-Consul Français de Monastir :

\* Le premier pourrait être l'importance de la quantité d'huile achetée par anticipation 'Slam'. L'indice pourrait augmenter en cas de modeste de la quantité, et baisser en cas d'évolution; les quantités variant entre un demi-métar et une centaine de méters ?

\* Le second pourrait être la date de parape du contrat et sa position temporelle par rapport à la haute saison (période de cueillette et de pressurage des olives), ou à la basse saison (période de soudure) ?

\* Le troisième pourrait être la position géographique de l'unité, ou entité administrative du débiteur par rapport au chef-lieu Monastir ou réside la femme d'affaire Carmélia Cassar, épouse Napoléon Souzouni ?

\* Le quatrième concerne une volonté de la créancière, à travers son courtier-soldat 'Mohamed Ben Mhammad Limam Bimbli', d'amortir les frais de transport des quantités d'huile récupérées des différentes entités administratives lointaines, plutôt que proches, de Monastir du fait que tous les contrats stipulent, dans un de leurs articles, que le recouvrement des quantités achetées par anticipation 'Slam' se ferait dans le chef-lieu.

\* Le cinquième pourrait être la nature et le niveau des relations entre la créancière (à travers son courtier) et les différents débiteurs, essentiellement ceux originaires de Bembla, concitoyens du courtier-soldat 'Mohamed Ben Mhammad Limam Bimbli', lui-même débiteur de la même créancière pour un prix minimum de 12.5 ryals ou piastres à hauteur de deux méters d'huile Saltani en date du 17 octobre 1877.

Les vingt sept contrats recensés durant la période étudiée allant du 26 aout 1876 au 17 octobre 1877 totalisant 383 métars d’huile Saltani ont profités à quarante et un débiteurs résidant dans huit entités administratives différentes relevant de la circonscription ou ‘Caidat’ de Monastir ayant pour chef-lieu la ville-port de Monastir.

3- Les débiteurs: les quarante et un débiteurs dont l’importance des contrats de vente par anticipation ‘Slam’ variait entre un demi-métar et cent métars n’appartenaient surement pas, de par la disparité de leurs moyens, aux mêmes catégories sociales. Certains empruntaient juste pour survivre et recherchaient un certain ‘confort numéraire’ durant la période de soudure pour les petits oléiculteurs et paysans; d’autres, figurant parmi les moyens et grands emprunteurs, n’avaient pas ce souci de subsistance mais pouvaient investir les montants empruntés à jouer le même rôle que la femme d’affaire Carmélia Cassar, épouse Napoléon Souzouni, en prêtant à des débiteurs de modeste condition, résidant dans ou hors leurs unités d’origine, formant ainsi un réseau d’emprunt sous-traitant du réseau originel.

(a) Les grands Emprunteurs: cette catégorie pourrait englober ceux dont la quantité de métars vendue par anticipation ‘Slam’ pourrait varier entre 16 métars et 100 métars. Ils sont au nombre de cinq emprunteurs et se répartissent comme suit :

Identité débiteurs	Entité	Date créance	Quantité (métars Saltani)	Valeur Unitaire (Ryals)	Délais	Gage
Le respecté Ali Ben Hadj Ahmed Mansour Bennani	Bennane	25/10/1876	100	15	Janvier	Sans gage
Hadj Bahri Ben Hadj Ali Souissi	Sayada	4/11/1876	90	13	Janvier	Sans gage
Ali Ben Hadj Ahmed Mansour Bennani	Bennane	25/06/1877	35	11	Janvier	Sans gage
Youssef Ben Mohamed Youssef « Jerbi » <sup>12</sup> habitant kheniss	Kheniss	26/08/1876	25	19	Janvier	Sans gage
Amor Ben Mohamed Bouzgarrou	Monastir	4/11/1876	16	23	Janvier	Sans gage

Ces cinq cas totalisent, à eux seuls, 266 métars Saltani sur un total global de 383 métars Saltani , soit 69.45%. Bien que les cinq cas ont un dénominateur commun pour ce qui est des délais, à savoir le mois de janvier, des gages absents, malgré l’importance des quantités vendues par avance ‘Slam’ et du numéraire débloqué en faveur des débiteurs, la variabilité de l’indice des prix entre les cinq débiteurs laisse apparaître la corrélation entre la valeur du métar vendu par anticipation ‘Slam’ et le lieu de résidence du débiteur. Ceci se confirme pour le cinquième client originaire de Monastir. Le même principe ne se confirme pas pour le débiteur ‘Le respecté Ali Ben Hadj Ahmed Mansour Bennani’ qui a vendu à la femme d’affaire, en deux occasions différentes, 135 métars d’huile ‘Saltani’, la première fois à quinze ryals le métar, la seconde à onze seulement. Ceci pourrait être en relation avec la temporalité et sa position par rapport à la saison de la cueillette et du pressurage qui s’étend généralement depuis la fin de l’automne jusqu’au milieu du printemps selon l’importance de la récolte. Les cinq débiteurs appartiennent

<sup>12</sup> Originaire de l’île de Jerba, le Sahel Tunisien étant un pôle d’accueil des migrants jerbiens.

aux notabilités locales des différentes entités à savoir Bennane, Sayada, Kheniss et Monastir. Les notaires ou clercs charaiques ‘Adouls’ identifient le plus important débiteur originaire de Bennane comme étant ‘Le respecté’. Leur possession de l’argent et, éventuellement, du pouvoir pourrait justifier l’absence de gages ou d’hypothèques morales ou matérielles. Le courtier-soldat, agent de Carmélia, n’a pas pu profiter lui-même de cet avantage malgré la modestie de son crédit limité à deux métars d’huile ‘Saltani’, donnant une parure artisanale féminine en contrepartie d’un montant de 25 ryals ou piastres. Ce tableau nous procure un renseignement indirect concernant l’avant dernier débiteur appartenant à la communauté Jerbienne de Kheniss, laquelle communauté était connue par sa richesse et sa dynamique économique à travers toute la région sahélienne.

Viennent ensuite les moyens emprunteurs dont la capacité des métars d’huile ‘Saltani’ vendues par anticipation varie entre cinq et dix métars. Ils occupent le milieu du tableau récapitulatif concernant les quarante débiteurs empruntant à la femme d’affaire Carmélia Cassar, épouse Napoléon Souzouni, Vice-Consul français de Monastir.

(b) Les Moyens Emprunteurs : cette catégorie pourrait englober ceux dont la quantité de métars vendue par anticipation ‘Slam’ pourrait varier entre cinq métars et dix métars. Ils sont au nombre de huit emprunteurs et se répartissent comme suit:

Identité débiteurs	Entité	Date créance	Quantité (métars Saltani)	Valeur Unitaire (ryals)	Délais	Gages
Hassan Ben Ibrahim Zaafrane	Lamta	27/10/1876	10	13.5	Janvier	Sans gage
Ali Ben Hadj Mohamed Bousrih	Lamta	27/10/1876	10	13.5	Janvier	Sans gage
Mohamed Ben Mohamed Ben Fredj Ben Aicha Bimbli	Bembla	18/10/1876	8	13.5	Janvier	Sans gage
Hassine Ben Mohamed Ben Garouia Bembli	Bembla	16/10/1876	8	13.5	Janvier	Sans gage
Ali Ben Rjeb Kalai	Bembla	30/09/1875	5	19	Janvier	Sans gage
Amor Ben Mohamed Bouzgarrou	Monastir	28/02/1877	7	14	Janvier	Sans gage
Le soldat Ali Ben Mhammad Salah	Monastir	4/11/1876	6	23	Janvier	Sans gage
Le Cheikh Hassine Ben Hassine	Menzel Harb	21/10/1876	6.5	19	Janvier	Sans gage

Ces huit cas totalisent, entre eux, 60.5 métars Saltani sur un total global de 383 métars Saltani soit 15.79%. Bien que les huit cas ont un dénominateur commun pour ce qui est des délais à savoir le mois de janvier et des gages absents, la variabilité de l’indice des prix se vérifie entre les débiteurs, leur lieu de résidence et l’importance des ventes d’huile par anticipation ‘Slam’. Malgré que le pic de l’indice est observé à Monastir, chef-lieu de caïdat et lieu de résidence de la femme d’affaire Carmélia Cassar, épouse Napoléon Souzouni, on observe une variabilité au sein d’une même entité indépendamment de la quantité vendue par avance ; malgré le cas du village de Lamta où on observe une égalité et une stabilité entre les deux débiteurs pour la date de la créance, de la quantité et de la valeur unitaire : une possible corrélation entre la position de la date de créance et sa position temporelle par rapport à la

saison de cueillette et de pressurage des récoltes d'olives, principale richesse agricole du Sahel Tunisien et matière première industrielle transformée artisanalement et industriellement. Le niveau des relations avec Carmélia à travers son courtier-soldat pourrait tout aussi éventuellement interférer dans la variabilité enregistrée ?

La condition sociale et le statut coutumier des débiteurs n'a été dévoilé que dans deux cas : celui du cheikh Hassine, chef coutumier du village de Menzel Harb, choisi généralement par un conseil de notables, et celui du soldat Ali Ben Mhammad Salah: tous deux, quoique de condition sociale différente, ont bénéficié de l'absence de gage ou d'hypothèque.

Viennent ensuite les petits emprunteurs dont la capacité des métars d'huile 'Saltani' vendues par anticipation varie entre un demi-métar et quatre métars et demi. Ils occupent donc le bas du tableau récapitulatif concernant les trente neuf débiteurs empruntant à la femme d'affaire Carmélia Cassar, épouse Napoléon Souzouni, Vice-consul de France à Monastir.

(c) Les Petits Emprunteurs : cette catégorie pourrait englober ceux dont la quantité des métars vendus par anticipation 'Slam' pourrait varier entre un demi-métar et quatre métars et demi. Ils sont au nombre de vingt six et se répartissent comme suit:

Identité débiteurs	Entité	Date création	Quantité métars (Saltani)	Valeur unitaire (Ryals)	Délais	Gages
Mohamed Ben Mohamed Ben Fredj Ben Aicha Bimbli	Bembla	15/11/1876	4.5	15.5	Janvier	Cumulé avec un gage précédent
Ahmed Ben Hassine Boukaaba	Bembla	18/10/1876	4	13.5	Janvier	Titre de propriété de pieds d'oliviers
Le soldat Ahmed Ben Mohamed Bouzgarrou	Monastir	10/11/1876	4	23	Janvier	Sans gage
Jaafar Ben Mohamed Jaafar Harbi	Menzel Harb	21/10/1876	3.5	19	Janvier	Garantie mutuelle
Ahmed Ben Mohamed Lajnef	Menzel Harb	21/10/1876	3.5	19	Janvier	Garantie mutuelle
Hassan Ben Mhammad Ben Zaara Mnari et sa femme Lallahom fille de Mohamed Rahhal	Menara	3/04/1877	3+10 çaa <sup>13</sup>	12.5	Janvier	Garantie morale de Lallahom par un sous-officier mnari
Ali Ben Hadj Mohamed Ben Hadj Salem Bimbli	Bembla	21/09/1876	3	19	Janvier	Sans gage
Mohamed Ben Ali Asli Bimbli	Bembla	30/09/1876	3	19	Janvier	Sans gage
Aouicha Bent Mansour Trabelsi « femme Hadj Ahmed »	Monastir	3/10/1876	3	19	Janvier	Titre concernant fractions de terrains nus

<sup>13</sup> Le 'çaa' équivaut à un sixième de métar d'huile.



						sis Bab Briqcha
Hassan Ben Mhammad Ben Zaara Mnari, et sa femme Lallahom fille de Mohamed Rahhal	Menara	4/06/1877	3	13.75	Octobre	Titre de 21 pieds d'oliviers
Romdhane Ben Kacem Boussaid	Kheniss	4/10/1876	2	20	Janvier	Garanti par le courtier-soldat
Ahmed Ben Hassan Bimbli	Bembla	13/10/1876	2	20	Janvier	Garanti par le courtier-soldat
Le soldat Khelifa Ben Mohamed Bdira	Bembla	13/10/1876	2	20	Janvier	Garanti par le même courtier
Hassan Ben Chaabane Ammar Bimbli	Bembla	16/10/1876	2	20	Janvier	Garanti par le même courtier
Le soldat Mohamed Ben Mhammad Limam (courtier de Camélia Cassar)	Bembla	17/10/1877	2	12.5	Janvier	Parure artisanale (or, argent, corail)
Hassan Ben Mohamed Ben Zaara Mnara	Menara	14/10/1876	1.75	20	Janvier	Sans gage
Ali Ben Belgacem Chbili	Menzel Harb	21/10/1876	1.5	19	Janvier	Garantie mutuelle
Mohamed Ben Hassan Ikhtiar Hanafi	Bembla	10/10/1877	1.5	17	Janvier	Sans gage
Mohamed Ben Chaabane Ben Hadj Kacem	Bembla	30/09/1876	1	19	Janvier	Sans gage
Mohamed Ben Ahmed Ikhtiar Hanafi habitant Bembla	Bembla	30/09/1876	1	19	Janvier	Sans gage
Ali Ben Mohamed Jerbi	Kheniss	4/10/1876	1	19	Janvier	Garanti par le courtier-soldat
Salah Ben Mohamed Anesse Bimbli	Bembla	16/10/1876	1	20	Janvier	Garanti par le courtier
Ahmed Ben Khelifa Gaabal Bimbli	Bembla	16/10/1876	1	20	Janvier	Garanti par le courtier
Mohamed dit « Moussa » Ben Khelifa Ben Hadj Salem Bimbli	Bembla	21/10/1876	1	19	Janvier	Garanti par le courtier
Ali Ben Khelifa Guezmil	Bembla	15/10/1877	3/4	12	Janvier	Sans gage
Ameur Ben Ali Ben Fekih	Menzel Harb	21/10/1876	1/2	19	Janvier	Garantie mutuelle

Ces vingt six cas totalisent entre eux 56.5 métars Saltani sur un total global de 383 métars Saltani, soit 14.75%. Concernant la répartition des débiteurs selon la nature des gages offertes, le tableau nous permet de remarquer la domination de l'absence de gages et des gages à caractère moral au nombre de dix neuf ; notamment l'égalité du nombre de cas où le gage est absent avec celui où le gage est remplacé par la garantie morale du courtier-soldat. Quand aux cas de garantie matérielle, celles-ci ne dépassent pas les sept cas (trois titres de propriété, trois garanties cumulées, une parure artisanale). Le courtier-soldat lui-même, Mohamed Ben Mhammad Limam Bimbli, n'a pas pu profiter d'absence de garantie au même titre que ceux dont il s'est porté garant, essentiellement les débiteurs originaires de son entité d'origine. On pourrait ici se demander si la parure artisanale offerte seulement en contrepartie de seulement deux métars d'huile Saltani, au prix de 12.5 ryals le métar, soit pour un total de 25 ryals, était un don volontaire de la part du courtier et visait essentiellement à donner le bon exemple aux débiteurs et à ancrer le niveau de confiance entre eux et leur créancière à travers le courtier-soldat, qui est en fait le véritable ordonnateur des crédits en numéraire récupérés en nature à travers le mécanisme du 'Salam' ? Les trois cas de cumul des nouvelles facilités de crédit avec les crédits antécédents nous informent de la stabilité des relations entre certains débiteurs et leur créancière créant une certaine intimité et une certaine confiance entre les deux parties ?

Pour ce qui est de l'indice des prix à la vente par anticipation 'Slam', il varie entre 23 ryals et 12 ryals soit presque du simple au double. Le maxima est enregistré à Monastir, le minima à Bembla, entité d'origine du courtier-soldat. Le prix maxima est pour une capacité de quatre métars, le prix minima est pour les trois quarts de métar. Il n'empêche aussi que le débiteur à prix maxima réside dans la même ville que la créancière Carmélia, lieu de collecte de l'huile achetée par anticipation ; le second réside à Bembla, assez loin de Monastir ce qui nécessite des frais additifs de transport et de manutention ? Il n'empêche aussi et selon le même tableau que les entités de l'hinterland du caïdat de Monastir tels que Bembla, Menara, Menzel Harb ont aussi été affectées par des pics variant entre 20 et 19 ryals ce qui ne prouve toujours pas la corrélation entre la position géographique de l'entité du débiteur et le lieu de recouvrement des quantités d'huile Saltani vendues hors saison donc par anticipation ? Le cas, très intéressant, du débiteur 'Hassan Ben Mohamed Ben Zaara Menari et sa femme Lallahom Bent Mohamed Rahhal', qui ont profités dans deux occasions successives de deux crédits en numéraire, le premier de trois métars dix çaa au prix de 12.5 ryals le métar le 3 avril 1877, le second de trois métars seulement à raison de 13.75 le métar mais le 4 juin 1877, nous interpelle. La quantité étant presque la même, les débiteurs sont les mêmes, l'entité n'a pas changé, la seule variable serait la date du crédit contracté, tous deux en période creuse, appelée 'période de soudure', période durant laquelle le besoin en numéraire devient pressant et d'ultime nécessité ? On pourrait tout aussi s'interroger sur la réelle marge de manœuvre dont dispose le courtier-soldat, véritable ordonnateur-recouvreur de ces créances, véritable garant pour bon nombre d'entre elles dans la fixation des prix à l'achat et dans le choix des gages et des garanties offertes par les débiteurs. On pourrait se demander si l'absence de gages était beaucoup plus liée aux relations et au niveau d'intimité existant entre le réseau de Carmélia Cassar, épouse Napoléon Sezoni, et les débiteurs signalés dans les actes notariaux ?

Le statut social des débiteurs dont la créance varie entre 4.5 métars et un demi-métar est passé sous silence, leur condition serait certes modeste du fait de la fourchette minimale des quantités vendues ? Sur vingt six débiteurs on signale trois soldats, dont un originaire de Monastir appartenant au clan 'Bouzzarrou', les deux autres originaires de Bembla dont le courtier, ou agent de commerce de Carmélia lui-même. Parmi les renseignements indirects que laisse filtrer ce tableau, on note la présence atypique d'un groupement hanéfite qui est le rite des conquérants turcs installés en Tunisie, essentiellement dans les villes côtières et ce à partir de 1574. Mais contrairement à Bembla, dépourvue de garnison turque, cette présence est attestée par le terme 'Hanéfite', mais aussi par un grade militaire donné aux sous officiers Kouloughlis, descendants de mariages mixtes à savoir 'Ikhtiar' ?

Concernant la répartition géographique, les vingt sept contrats profitant à quarante et un débiteurs sont inégalement répartis entre les entités administratives aussi bien urbaines, villageoises que rurales relevant de la circonscription territoriale ou 'Caïdat de Monastir'.

**V: Répartition géographique des contrats d'achat d'huile d'olive Saltani par anticipation 'Slam':**

Seulement huit entités administratives dont le chef-lieu Monastir ont bénéficié des facilités en numéraire émises par la femme d'affaire Carmélia Cassar, épouse Napoléon Souzouni, Vice-Consul de France à Monastir. Les quantités des mètres d'huile Saltani vendues par anticipation se répartissent dans le temps et l'espace comme suit:

Annee	1876				Total 1876	1877				Total 1877	Total global
	Aout	Sept	Oct	Nov		Fév	Avr	Juin	Oct		
Bembla	-	13	29	4.5	46.5	-	-	-	4.25	4.25	50.75
Monastir	-	-	3	26	29	7	-	-	-	7	36
Menara	-	-	1.75	-	1.75	-	3+10 çaa	3	-	6+10 çaa	7.75
Kheniss	25	-	3	-	28	-	-	-	-	-	28
Bennane	-	-	100	-	100	-	-	35	-	35	135
Sayada	-	-	-	90	90	-	-	-	-	-	90
Lamta	-	-	20	-	20	-	-	-	-	-	20
Menzel Harb	-	-	15.5	-	15.5	-	-	-	-	-	15.5
Sous Total/ Mois	25	13	172.25	120.5	330.75	7	3+10 çaa	38	4.25	52.25	383

Les huit unités ou entités administratives relevant du Caidat de Monastir, ayant pour chef-lieu la ville de Monastir, n'ont pas participé au même titre à la dynamique spéculative oléicole du réseau de la femme d'affaire Carmélia à travers son agent de commerce : le courtier-soldat Mohamed Ben Mhammad Limam Bimbli, originaire de Bembla. Les données disponibles démontrent une inégalité certaine entre la capacité collectée, à savoir 383 mètres d'huile Saltani, et le nombre des débiteurs appartenant aux huit unités:

Entités Administratives	Nombre de contrats	Nombre de débiteurs	Capacité globale (mètres Saltani)
Bennane	2	2	135
Sayada	1	1	90
Bembla	13	18	50.75
Monastir	5	5	36
Kheniss	2	3	28
Lamta	1	2	20
Menzel Harb	1	5	15.5

Menara	2	5	7.75
--------	---	---	------

Ce tableau nous permet de mesurer le niveau de concentration au niveau des trois paramètres : le nombre de contrats qui peuvent être à débiteur unique ou à débiteurs multiples, variant dans une fourchette de un à douze ; le nombre de débiteurs variant de un à dix huit par unité ; et finalement la capacité globale par unité de métars Saltani vendue par anticipation variant entre 135 métars, pour Bennane, et seulement 7.75 métars pour Ménara. Ce tableau peut nous éclairer aussi sur la nature du réseau spéculatif de la femme d'affaire Carmélia dans la mesure où les grands et les moyens débiteurs du haut et du milieu du tableau seront à leur tour des créanciers sous-traitants utilisant ces facilités en numéraire dans leurs opérations spéculatives au sein et hors de leurs unités respectives ; alors que ceux du bas du tableau auront pour principale tâche de joindre les deux bouts lors de la basse saison, ou « période de soudure » dans l'attente d'une récolte éventuelle qui servirait à honorer leurs engagements et à réaliser une épargne incertaine qui servira à survivre tant soit peu.

L'unité d'origine du courtier-soldat à savoir Bembla se trouve en bonne place avec 50.75 métars d'huile Saltani, soit 13.25% de la capacité globale, et 18 débiteurs sur 41 soit 43.90% ; ce qui dénote une forte implication du courtier à faire profiter ses concitoyens et à se porter garant, s'il le fallait, auprès de la femme d'affaire Carmélia Cassar, épouse Souzouni, quoiqu'il fût le véritable ordonnateur des facilités en numéraire, l'intermédiaire mandaté auprès des deux notaires et le recouvreur de créances pour le compte de la femme d'affaires.

Cette étude, quoique limitée dans l'espace et dans le temps, nous a permis de mesurer la dynamique spéculative d'une femme d'affaire anglo-maltese au départ, jeune fille liée au clan Cassar de par son père Francisco dit 'Chokkou' Cassar, puis européenne par son mariage à une notabilité française ayant rang de Vice-Consul de France dans la ville-port et chef-lieu de Caidat, la ville de Monastir, lui-même spéculateur et prêteur sur gage pour son propre compte, à savoir Napoléon Sezoni. Son mariage ne l'a tout de même pas privé de son rôle de femme d'affaire indépendante de son clan familial anglo-maltes, aussi bien que de son mari français comme l'attestent les actes notariaux du tribunal charaique, puis civils de Monastir durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle aurait également pour mérite de compléter la précédente en mettant la lumière sur la grande aptitude des communautés étrangères de Monastir à s'adapter à leur milieu d'adoption et à profiter au maximum des opportunités de profit direct ou indirect dans une période pré-coloniale de crise faisant suite à la révolte de 1864.

**Annexe 1 : Liste nominative des Consuls Européens de Monastir Fin XIX<sup>e</sup> siècle**

LE TROISIEME DOCUMENT  
APPENDICE VI  
LISTE DES VICE-CONSULS ETRANGERS A MONASTIR  
A L'EPOQUE DE L'INSTALLATION DU PROTECTORAT FRANÇAIS (394)

Monastir	Espagne	Hollande	Etats-Unis	Autriche	Italie	Angleterre	France	Monaco	Allemagne	Suède et Norvège
1875	Rosso Antonie	Médina Salmoun	Saccoutou	Pistoretti	Serra Pinno	Karsan Emmanuel	Arno	De Clauri		
1876	"	"	"	Kdili	"	"	"	"		
1877	"	"	"	"	"	"	Souzouni	"		Weitenbruch
1878	"	"		Gandolf	"	"	"	"	Barouch Hay,	"
1879	"	"		"	"	"	Iresson		"	"
1880	"	"		"	"	"			"	"
1881	"	"		"		"	"		"	"
1882	"	"		Feneck		Feneck	Barlier			"
1883	"	"					Iresson			
1884	"			Feneck	Pastaloza	Bourkli	"			

(394) Quelques noms de vice-consuls :  
 - Bénéot Louis, vice-consul à Sousse, Monestie (Monastir) et Faz (Sfax) et Gerby (l'île Jerba) en 1686.  
 - Colmarin, agent consulaire d'Autriche en 1833.  
 - Niego, agent consulaire français en 1862.  
 - Bonaki, dernier agent consulaire français après l'indépendance de la Tunisie.

Annexe 2 : Carte Caidat de Monastir

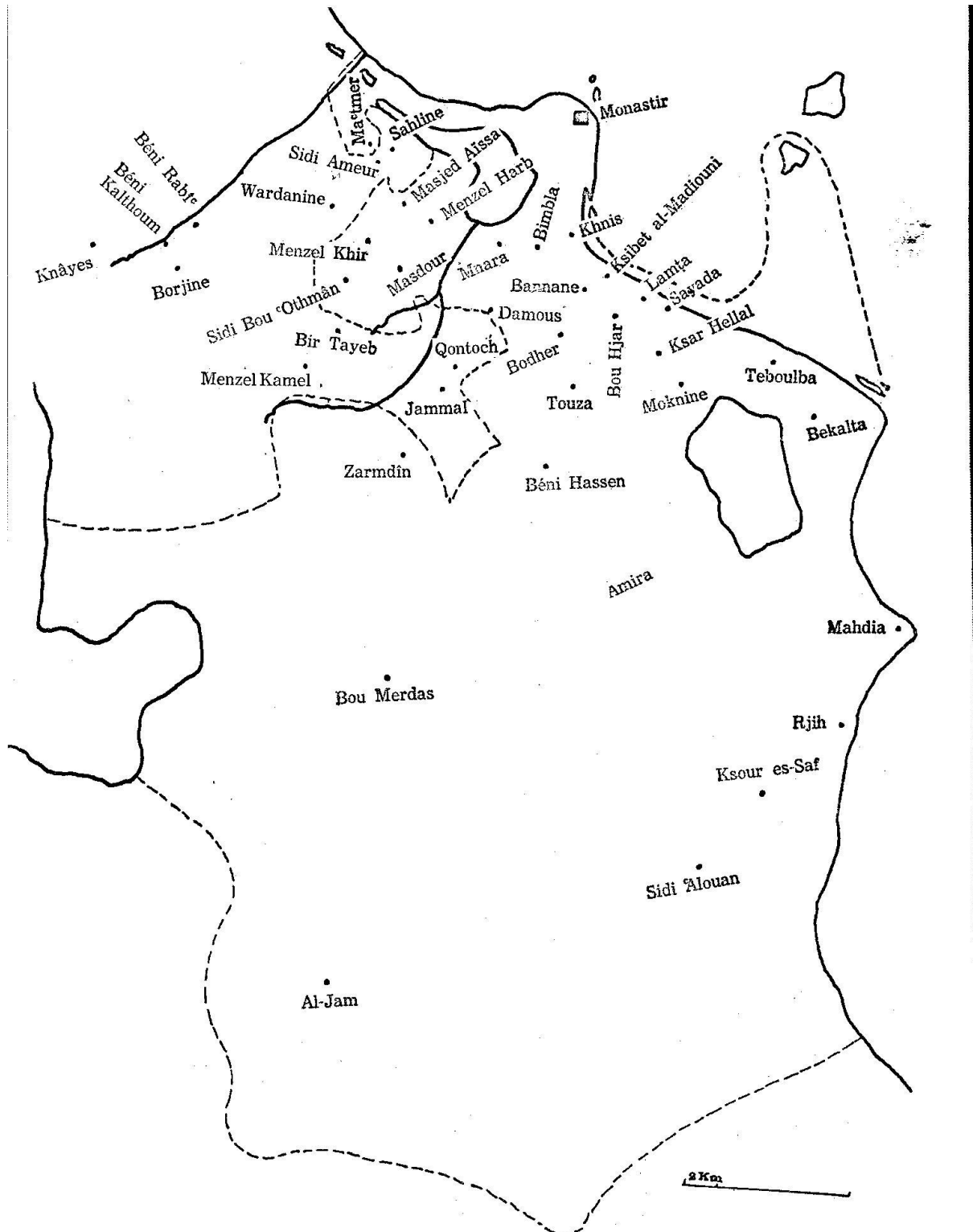
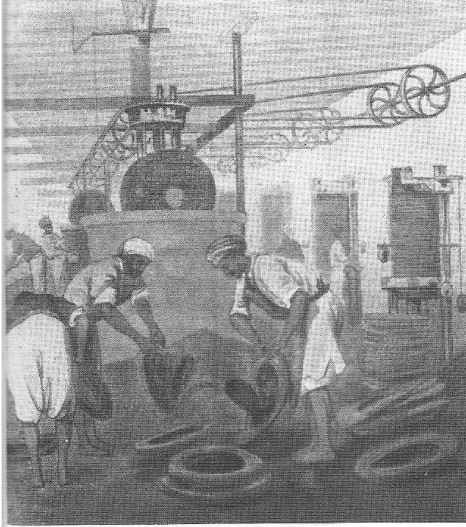


Fig. 35 : Waṭan al-Munastir au XIXème siècle.

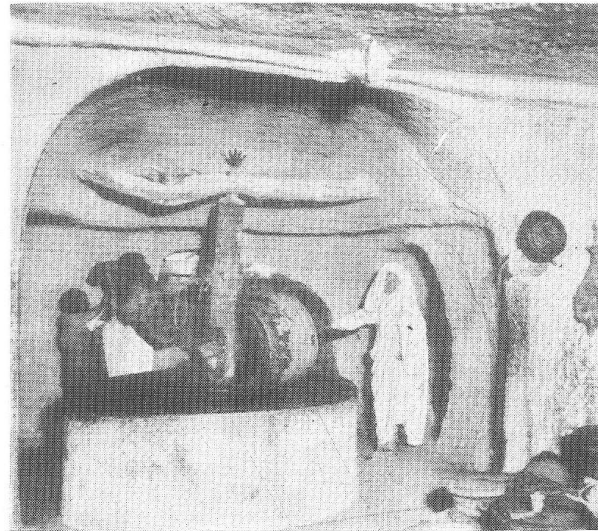
**Annexe 3 : Types de Pressoirs d'huile**



**a - Une huilerie  
Ma'çara Darb al-Mâ'  
C'est avec le jeu de  
l'eau qu'on fait sortir  
l'huile.**



**c - Une huilerie ancienne  
ma'çara Darb Mâ**



**b - Une huilerie  
Ma'çara Solțâni  
On presse les olives  
écrasées pour faire  
sortir l'huile.**

455

- (Sources: Mohamed Salah Sayadi, *Monastir : Essai d'histoire Sociale du XIXè siècle* (Tunis, Imprimerie La Presse, 1979), 62, 388, 455.)